Ce fichier a été téléchargé le Sunday 28 September 2025 sur <u>Criminocorpus</u>, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines. Jan. 24, 2023

· Citer cette page

Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Sept. 28, 2025. Permalink: https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/

Code civil

Paragraphe 1 — Du cheptel donné au fermier

Extrait

Article 1825

Version du March 7, 1804

Texte source : Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.

La perte, même totale et par cas fortuit, est en entier pour le fermier, s'il n'y a convention contraire.

Version du June 9, 1941

Texte source: Loi ayant pour objet le maintien du cheptel dans les exploitations agricoles.

Le fermier n'est tenu du cas fortuit que suivant les règles applicables au cheptel simple.

Version du Oct. 5, 1941

Texte source : Loi modifiant les dispositions de la loi du 9 juin 1941 ayant pour objet le maintien du cheptel dans les exploitations agricoles.

La perte, même totale et par cas fortuit, est en entier pour le fermier, s'il n'y a convention contraire.